

X. TENTATIONS DE SURPRISE.

Le démon, dont la malice est aussi ancienne que le monde, voyant que les âmes adonnées à la piété ont leur conversation dans le ciel d'où son orgueil l'a exclu, prétend les attirer à lui de quelque manière. Il voit pourtant qu'il ne peut les vaincre en combat régulier ; aussi cherche-t-il à les surprendre dans quelque embuscade. Il leur cache donc les pièges dont il sème leurs voies. Il se transforme en ange de lumière et espère les abuser d'autant plus facilement qu'il se présente comme messager de bonnes nouvelles. D'abord il ne propose que le bien, puis il y mêle un peu de mal, ensuite il insinue un mal qui a l'apparence du bien. Quand il les a fait tomber de la sorte dans ses filets et qu'il les y tient enlacées, il lève hardiment la tête et les précipite ouvertement dans le péché. On commence à parler du prochain pour son bien, et peu à peu on tombe dans la médisance et la calomnie. D'autres fois, des relations nouées par zèle spirituel ont dégénéré en affections coupables. L'esprit de Dieu fuit toute apparence de mal.

XI. REMÈDES CONTRE LA TENTATION DE MÉPRIS
ET DE JUGEMENT TÉMÉRAIRE.

Les âmes sujettes à cette tentation considéreront que Dieu, père plein de clémence, connaissant la faiblesse de leur vertu, n'a pas voulu les exposer aux dangers des bonnes œuvres. Elles ne jugeront donc personne ; loin de là, elles admireront la sagesse et la bonté de Dieu qui a destiné les hommes forts aux exercices pénibles du corps, les hommes prudents aux études abstraites, les gens charitables à la distribution des secours temporels. Quant à elles, dans la crainte qu'elles ne fissent quelque chute, il a voulu qu'elles vécussent en repos. Il leur a interdit les études sub-